

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DFPE 7 Subvention et convention avec l'association France Horizon pour la création d'un Multi accueil situé 143 avenue de Clichy (17^e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 février 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association France Horizon ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 1er février 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec France Horizon ayant son siège social 3 route de Courtry à Vaujours (93410), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention de 288 177 euros est allouée à l'association France Horizon (N° tiers SIMPA : 185613).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 20, nature 2042, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2016 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO